

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-022

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 6

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 0

Absents représentés : 1

Nombre de votants : 7

Date de convocation :

Mercredi 2 juillet 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 30 juin 2025, (légalement convoquée le 24 juin 2025) ; l'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-sept heures trente minutes, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Yves COZE, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Jean HELIE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES

Secrétaire de séance : René CASCALES

OBJET : Approbation du choix de la CAO concernant le marché de fourniture, pose et maintenance de conteneurs pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU la délibération n° 2020-17-03-07 portant délégations du Président par le Comité syndical, l'autorisant à « Prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n°2021-13-12-06 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant la mise en concurrence par un appel d'offres ouvert ;

Considérant la réception des offres dans les délais impartis ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché de fourniture, pose et maintenance de conteneurs pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ménagers comme suit :

- lot n°1 (Fourniture et pose de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés) : SULO France

- lot n°2 (Maintenance de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés) : AUBINE

AUTORISE le Président à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 du SMICTOM, et le seront sur les exercices suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 08/07/2025
Date d'affichage le : 08/07/2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.